

La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée

Affiliée à la Fédération Française des Travailleurs de la Terre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

M. LOISY, Boîte Postale N° 4
LA ROCHE-SUR-YON

ACTION PROFESSIONNELLE sont les raisons d'être
DÉFENSE PROFESSIONNELLE de l'Union Syndicale
des Paysans de Vendée

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
NANTES 317-05

M. LOISY, Les Lucs sur-Boulogne

Le Congrès National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, qui s'est tenu à Paris, les 31 Mai et 1^{er} Juin, a décidé l'affiliation de la Fédération Française des Travailleurs de la Terre

Discours prononcé par le Président de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, au Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, aux Sables-d'Olonne, le 24 Mai 1936

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir qu'au nom de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, je viens répondre à l'invitation faite par l'Union régionale des Syndicats Chrétiens, d'exposer pendant quelques courts instants, la raison d'être, l'esprit et les méthodes de nos Syndicats Paysans, ainsi que les motifs de notre adhésion à la Confédération des Travailleurs Chrétiens.

Depuis dix ans environ, l'idée de grouper les paysans dans des syndicats communaux s'est répandue en Vendée.

Cette idée répondait alors comme aujourd'hui, chez nous, à un besoin qui est l'aboutissement normal du développement de l'action Syndicale Agricole.

En effet, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres parties de la France, les grands Syndicats qui existent dans notre région depuis 50 ans, ont pris la forme d'affaires commerciales essentiellement centralisées.

Comme ces affaires, par leur nature même, imposent la gestion de capitaux très importants, l'administration en a été confiée en majorité, comme il se devait, à ceux qui fournissent ces capitaux.

Cette façon de faire a permis l'organisation rapide de services coopératifs et sociaux qui rendent de très réels et très signalés services.

Toutefois elle ne répond pas entièrement, il faut le reconnaître, à la véritable formule d'un syndicat qui a pour but essentiel d'assurer la défense professionnelle et la représentation des adhérents en dehors de toute considération relative à la gestion de capitaux personnels.

En outre, une longue expérience a déterminé qu'il est indispensable que le Syndicat agricole, pour remplir son rôle, ait un cadre communal. Les cultivateurs qui se déplacent difficilement, peuvent ainsi suivre les réunions avec régularité, et discuter utilement entre eux, ce qui est impossible, on le comprend sans difficulté, dans un Syndicat centralisé et départemental.

Il faut avouer que cette conception des Syndicats Agricoles n'a pas tout d'abord été acceptée par l'opinion.

Les premières tentatives de réalisation ont soulevé des difficultés sans nombre et empêché des rapprochements qui auraient sans doute permis, s'ils s'étaient produits, une adaptation des anciennes formules avec les nouvelles.

L'opposition systématique qui fut faite aux jeunes Syndicats paysans entraîna des réactions qui se sont traduites par de fâcheux errements que l'Autorité Ecclésiastique a blâmés.

C'est pourquoi, en 1933, un groupe de paysans qui, comme catholiques, ne pouvaient accepter ces errements, mais étaient cependant attachés à la forme très légitime de leurs syndicats, ont rompu nettement avec le passé et constitué l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Préoccupés surtout d'éviter toute nouvelle erreur dans les principes, ils se sont attachés, avant toute autre chose, en trois longues séances, de mettre au point une déclaration qui est définitivement la charte de l'Union Syndicale.

Permettez-moi de lire cette déclaration.

Depuis 1933, l'Union Syndicale s'est efforcée d'appliquer et de suivre méthodiquement ces principes en même temps qu'elle a poursuivi la création des syndicats locaux.

Aujourd'hui, plus de 1.700 syndicats sont rassemblés dans 29 syndicats dont la grande majorité est très active.

Cette activité est très variée, elle se préoccupe de toutes les questions locales qui intéressent les adhérents. Le Syndicat communal soucieux de collaborer au développement de la vie économique locale, prend contact avec les artisans, obtient des tarifs, surveille l'application des coutumes locales, suscite la constitution des commissions mixtes destinées à résoudre les conflits qui surgissent.

(Voir suite page 2).

En raison des grands travaux, et afin d'éviter des frais de déplacement, les réunions de la Chambre Syndicale auront lieu le dimanche et deux fois seulement pendant les trois mois d'été.

Les membres de la Chambre Syndicale seront avisés en temps voulu.

PENSÉE SYNDICALE

L'organisation syndicale est une construction perpétuelle.

Ceux qui s'y dévouent découvrent sans cesse quelque chose de nouveau à faire.

« La Voix des Ruraux ».

DE LA DISCIPLINE

Nous sommes à la saison des grands travaux, et cela ne doit pas nous faire oublier nos réunions de chaque mois. Faisons donc tout notre possible pour y assister... Beaucoup, parmi les syndiqués, considèrent le syndicat comme une maison de commerce, on y est venu, on y vient pour obtenir meilleur marché que chez le commerçant d'en face.

Cette question groupage de commandes et de ventes, puisque ce n'est que cela et rien de plus est, il faut le reconnaître, assez encombrante; et si nous avons obtenu des avantages, cela charge beaucoup, dans chacun de nos syndicats et le secrétaire et le trésorier. Il importe donc de faire nos commandes d'une façon régulière et que le paiement soit, lui aussi, régulier.

Et puis, ne venez pas seulement aux réunions pour faire une commande ou régler quelque chose ou bien encore en curieux pour voir ce qui s'y passe. Cette manière de faire n'est pas suffisante et dénote un état d'esprit qui fait qu'on ne comprend pas l'œuvre syndicale. Car le syndicat n'est pas le fait d'un seul ou de quelques-uns, membres du bureau par exemple, il doit être au contraire, le fait de tous et chacun doit apporter des suggestions, des idées, afin de travailler utilement à l'amélioration de notre profession, car plus que jamais, l'union se fait sentir, plus que jamais elle est nécessaire. Et tout en travaillant pour nous, nous songerons à tous nos camarades qui, chaque jour, peinent et souffrent comme nous, et cela nous le ferons non pas en des sentiments de haine contre telle ou telle classe, mais selon les principes de la charité et de Celui qui a dit en venant sur terre : Aimez-vous les uns les autres.

Pour nous convaincre des avantages à obtenir, nous n'avons qu'à regarder à côté de nous les ouvriers et les fonctionnaires qui, au point de vue syndical ont une avance sur nous d'un demi siècle au moins. Ils ont obtenu vis-à-vis du patronat et de l'Etat des avantages considéra-

IL NOUS FAUDRA DES ACTES

Pendant la période électorale, nous nous sommes abstenus de demander des promesses à nos candidats.

Nous croyons avoir bien fait. Elles seraient tombées en avalanche, et nous avons pu constater d'ailleurs que tous se disaient animés de la meilleure volonté pour la défense de notre cause.

Nos candidats étaient également unanimes à déclarer que l'on avait bien besoin que l'on s'occupe de nous.

Mais ces hommes que nous avons élus, connaissent-ils vraiment nos besoins?

Ils sont bien souvent embarrassés, car, c'est leur excuse, ils ne connaissent pas assez la vie paysanne et les besoins vitaux de la paysannerie.

Il sera donc nécessaire, si nous voulons être défendus, que nous leur exposions nous-mêmes nos revendications.

Nous avons eu raison de ne rien leur demander avant les élections.

Mais après les élections, nous leur demanderons des actes.

Nous ne leur poserons pas des projets irréalisables, mais des choses étudiées par nous sur place, des dispositions adaptées à nos mœurs rurales qu'il ne s'agit pas de bouleverser mais d'améliorer.

Aussi, souhaitons d'abord que nos

élus commencent par assister aux séances de la Chambre consacrées à l'Agriculture, avec plus d'exactitude que cela s'est vu dans le passé.

Ensuite, qu'ils n'hésitent pas à s'informer auprès de nous de tout ce qui touche notre profession, et des desiderata que nos syndicats communaux unis dans l'Union Syndicale pourront formuler.

Ce sera le vrai moyen de présenter à la Chambre des projets venant de source vraiment paysanne.

E. LOISY.

De l'émancipation paysanne

Incontestablement, l'émancipation de la classe paysanne est née de la crise qui depuis quelques années frappe si durement l'agriculture.

De quelques régions qu'ils soient, les paysans se lamentent, s'inquiètent, se groupent.

Les uns se pressent autour d'un chef amateur de changer de régime et qui préconise la violence. D'autres plus réfléchis et plus calmes veulent travailler, mais dans la paix à améliorer la situation des travailleurs de la terre. Cette dernière solution est la nôtre, car nous savons très bien que ce n'est pas en cassant des vitres qu'il nous faudrait ensuite remplacer que la situation serait beaucoup changée. Le premier bénéfice serait qu'il faudrait d'abord payer la casse.

Mais que demandent-ils, ces paysans?

Ils demandent d'abord à vivre du fruit de leur travail et pour cela plusieurs questions se posent.

Il faut d'abord revaloriser les produits agricoles. Nous demandons aussi l'encouragement national aux familles nombreuses égal pour tous. Les enfants des paysans n'ont-ils pas les mêmes besoins que ceux des autres citoyens. La réfection des chemins ruraux qui aurait dû passer avant l'électricité, et enfin, des conditions de travail garantissant un minimum de vie pour eux et leurs familles.

La crise semblerait pourtant vouloir s'atténuer depuis quelques mois, les prix du blé et de la viande se maintiennent mieux.

Espérons que ces cours reviendront à un prix normal et rémunérateur pour les paysans et nous verrons de ce fait renaître l'activité dans le commerce et l'industrie.

Les groupements donnent en second lieu des avantages nullement négligeables, tels que l'achat des engrais et la vente des produits en commun.

Cultivateurs, jeunes et vieux, unissons-nous pour la défense de notre profession.

Edmond CHAILLOU.

E. BRETAUD,
Vice-Président
de l'Union Syndicale.

Discours prononcé par le Président de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, au Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, aux Sables-d'Olonne, le 24 Mai 1936

(SUITE)

De son côté, l'Union Syndicale en liaison constante avec les syndicats fédérés, intervient sur un plan plus général dans les grandes questions professionnelles. C'est ainsi que, ces temps-ci, la Chambre Syndicale amorce une campagne de grande envergure pour la réfection des chemins ruraux. Vous avez tous constaté, au hasard de vos promenades dans la campagne le déplorable état de ces chemins. Les conséquences en sont très lourdes pour les cultivateurs, en hiver surtout.

Inutile de dire qu'au fur et à mesure de son développement, l'Union Syndicale organise ses services centraux. Depuis six mois, un secrétariat fonctionne, il est permanent, et maintient un contact plus étroit entre les syndicats, tout en les documentant et en facilitant leur travail.

Notre action, vous le comprendrez bien, puisque vous savez maintenant l'esprit qui nous anime, ne se limite pas aux seules questions matérielles. Nous voulons informer les masses paysannes des principes sociaux chrétiens qui doivent nous diriger, c'est pourquoi après nous être éduqués à bonne source, nous organisons avec régularité des réunions de cadres, qui sont en quelque sorte des cercles d'études, destinées à renseigner les dirigeants, à les documenter et à affermir en eux la mentalité qui est la base même de nos syndicats, dans l'ordre moral comme dans l'ordre social.

Nous nous préoccupons en outre de créer dans nos syndicats une atmosphère familiale. En agriculture plus que partout ailleurs, la famille participe au travail professionnel, elle y est intimement liée, et dans ce sens elle ne peut rester moralement et pratiquement ce qu'elle doit être, qu'en respectant les grands principes chrétiens qui, à travers tous les siècles, ont été sa seule sauvegarde.

Dans les journées familiales que nous voulons organiser, dès l'automne prochain, dans chaque syndicat, nous veillerons à unir les saines distractions avec la formation sociale professionnelle, en faisant la part première aux sentiments religieux, puisqu'elles devront, dans toute la mesure possible, commencer par la messe dite aux intentions des familles syndiquées.

Nous avons été les témoins de pareilles journées dans la Mayenne, et nous savons qu'en Vendée, elles apporteront au milieu des lourdes préoccupations quotidiennes de nos camarades un peu de détente et de réconfort moral, tout en créant un esprit syndical qui correspondra aux traditions familiales si fortement enracinées chez nous.

Pour tout dire notre activité syndicale, qu'elle s'exerce dans l'ordre matériel ou moral, est dominée par le souci de contribuer à donner une cohésion utile à tous nos camarades paysans qui n'hésitent pas à se grouper sous les auspices de la doctrine sociale de l'Eglise pour aider à constituer l'organisation professionnelle qui doit donner à notre pays les solutions équilibrées et sages destinées à effectuer dans le calme et la justice les transformations sociales nécessaires.

Mais quelque soit la ténacité de nos efforts, nous n'avons pas la prétention d'aboutir par nos seuls moyens aux buts que nous nous proposons.

Nous avons besoin d'être encadrés, d'être soutenus, d'être conseillés, d'être aidés.

C'est pourquoi après avoir réfléchi pendant trois ans — car nous avions cette intention dès le début, le Président de la C. F. T. C., M. Zirnheld, peut en témoigner — nous avons décidé de solliciter notre affiliation à la Confédération des Travailleurs Chrétiens, qui, depuis de longues années travaille en Fran-

ce à rassembler les ouvriers chrétiens leur permettant ainsi de défendre leurs intérêts légitimes sans être obligés, pour y arriver, d'adhérer aux groupements matérialistes et révolutionnaires.

Nous y formerons avec nos camarades paysans des autres régions une organisation nationale, conservant son caractère propre, c'est-à-dire nettement agricole, mais se rattachant, par les principes et la discipline au grand mouvement syndicaliste chrétien auquel, Messdames, Messieurs, vous appartenez.

Vos chefs ont bien voulu nous dire que notre demande sera favorablement accueillie par le Congrès général, comme elle l'a déjà été par le bureau Confédéral et aujourd'hui, je suis heureux en traduisant à M. Gaston Tessier, la vive reconnaissance des paysans de Vendée et de Loire-Inférieure envers la C. F. T. C. de manifester les sentiments sincères et profonds avec lesquels nous nous insérons dans le grand mouvement social catholique qui doit donner à notre France et au monde entier, sous la vigilante et pieuse direction de Notre Saint Père le Pape, les bases solides d'une société renouée par la connaissance exacte de ses devoirs et des Enseignements sociaux qui cimentent l'édifice de notre civilisation Chrétienne.

Nous apprenons en dernière heure que le Congrès de la C. F. T. C., qui s'est tenu à Paris, le 31 mai, a connu un magnifique succès.

Notre camarade J. MARTINEAU, vice-président, qui y représentait l'Union Syndicale, en donnera lui-même le compte rendu dans le prochain numéro.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans NANTES

HERBORISTERIE — SPÉCIALITÉS LUNETTERIE — BANDAGES

Produits les meilleurs Prix les plus réduits

A propos des plantes sarclées

Les plantes sarclées tiennent en Vendée une place considérable, c'est pourquoi on ne saurait trop recommander les fumures indispensables à un rendement rémunérateur. On est d'accord aujourd'hui pour conseiller une formule comprenant, selon la plante cultivée, 150 à 200 et même 250 kilos de Chlorure de potassium, 400 à 700 kilos de Superphosphate et 200 à 300 kilos d'engrais azotés.

En ce qui concerne cette dernière catégorie d'engrais, on se trouvera bien, par un printemps un peu sec, comme celui-ci, de mettre les engrais en deux fois, et bien que les essais individuels soient les plus sérieux garants d'un résultat certain,

je n'hésite pas à conseiller, sous réserve que la terre de l'exploitant et le temps au moment de l'épandage s'en accordent :

Le sulfate d'ammoniaque pour les pommes de terre, le nitrate de soude synthétique pour les betteraves, les ammonitrates ou le nitrate de chaux pour les choux, les haricots et d'une manière générale dans les épandages tardifs.

J'attire cependant votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait, dans les terres de bocage, souvent profondes et froides, à enfouir 15 jours à 3 semaines avant la plantation ou le repiquage, 100 kilos de cyanamide, engrais trop ignoré des Vendéens, toujours efficace, dont l'action assez lente, assure une végétation parfaite; en outre, la cyanamide a un pouvoir insecticide et désinfectant remarquable; c'est pourquoi on devra systématiquement l'employer chaque fois que l'on aura la maladie du chou (gros-pied ou hernie). Mettez donc 100 kilos de cyanamide, enfouie à 12 ou 15 centimètres, au besoin mélangée à vos engrais phosphatés et potassiques, et vous remettrez plus tard, sous une autre forme, le complément d'azote nécessaire, si besoin est. Il est certain que ce mode de fumure vous récompensera largement.

Paul DE LA GARANDERIE, Ingénieur agricole.

VŒU

demandant la suppression de la taxe à l'abatage pour les porcs à laquelle sont assujettis les agriculteurs qui cèdent aux charcutiers locaux une partie des animaux abattus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La taxe à l'abatage instituée par la loi du 13 juillet 1925, article 143, atteint le fait matériel de l'abatage, sans égard à la qualité du propriétaire des animaux, et, par conséquent, est exigible de tous ceux qui font abattre des animaux.

Cette taxe remplace celle sur le chiffre d'affaires. En ce qui concerne les porcs, l'abatage se fait à la campagne souvent chez le propriétaire qui conserve pour sa consommation personnelle un ou deux quartiers et qui livre l'excédent aux charcutiers voisins.

Dans ces conditions, d'après la loi, il doit la taxe à l'abatage au même titre qu'un charcutier qui abat chez lui.

Il y a là véritablement un abus criant, car on ne peut assimiler le cultivateur qui vend sa marchandise, morte ou vive, à un commerçant. Il s'ensuit des conflits graves entre acheteurs et vendeurs à tel point que les charcutiers éprouvent de grandes difficultés à s'approvisionner chez les cultivateurs qui se refusent à payer la taxe (trop élevée d'ailleurs) que leur réclament les agents des Contributions indirectes.

Il serait beaucoup plus sage de rétablir pour les charcutiers qui ne font pas l'abatage chez eux, le chiffre d'affaires et de laisser à la charge du vendeur les frais d'inspection des viandes, puisque la marchandise ne peut être livrée à la consommation qu'autant qu'elle a été reconnue saine.

POUR CES MOTIFS,

La Chambre d'Agriculture de la Vendée,

Considérant que l'abatage des porcs à la campagne se fait le plus souvent chez le propriétaire, lequel ne livre au charcutier que l'excédent de sa consommation personnelle;

Qu'on ne peut véritablement assimiler le propriétaire à un charcutier passible de la taxe à l'abatage,

Demande l'exonération totale de cette taxe pour le producteur et le rétablissement du chiffre d'affaires pour les charcutiers qui ne font pas l'abatage.

Unissons-nous !

Groupons-nous !

Défendons-nous !

Requête des 8.000 Maréchaux-experts de France à leurs Députés en réponse au rapport de M. Mitton

Contre le projet de monopole des Vétérinaires

Mémoire présenté par la Fédération Agricole des Maréchaux-experts et Maréchaux-ferrants de France, en réponse au rapport de M. Mitton

Monsieur le Député,

I

Comme la médecine humaine, la médecine vétérinaire a sa métaphysique, mais son caractère le plus marqué est d'être essentiellement économique.

De ce fait, le lien de parenté qui unit la médecine humaine et la médecine vétérinaire n'est pas, ainsi que le prétendent les disciples de Bourgelat, une consanguinité immédiate, tout au moins en ses applications :

La médecine humaine vise à la conservation de la vie, dût cette dernière être asservie aux pires déchéances ou infirmités : à telle enseigne qu'elle respecte ce grand principe même lorsqu'il constitue un danger pour l'humanité tout entière.

La médecine vétérinaire n'a et ne peut avoir d'autre souci que la sauvegarde d'intérêts pécuniaires qui sont ceux de l'éleveur, de l'agriculteur et que l'on peut et doit considérer comme des éléments de la fortune publique. Les soins donnés aux animaux, les guérisons obtenues ont pour objet immédiat de réduire ou de limiter les pertes subies par le propriétaire. C'est pourquoi, à l'inverse de la médecine humaine, la médecine vétérinaire n'a ni psychologie, ni morale. Sa noblesse est à la mesure de la valeur de l'élément d'échange.

Elle ne saurait en avoir d'autre.

II

A l'encontre de la médecine humaine, la médecine vétérinaire est limitée en ses développements ou moyens, car l'évidente curabilité de certaines affections, déchéances ou bleues ne peut être tentée, par suite des frais qu'entraînerait un traitement à échéance lointaine, frais qui seraient hors de proportion avec la valeur intrinsèque de l'animal.

Par ailleurs, la motorisation, qui n'en est qu'à ses débuts et qui tâtonne encore, a porté un coup mortel aux clientèles dont les éléments étaient constitués par les chevaux de luxe, de roulage, de transport. Forçant l'entrée de la ferme, le moteur à explosions a littéralement mis en miettes, dans les grandes exploitations, les écuries et leur contenu, supprimant la traction chevaline là où, précisément, elle était représentée par des sujets de qualité.

Dans le même ordre d'idées, il faut noter que le développement de l'hippophagisme a réduit dans de telles proportions les vacations possibles que certaines interventions chirurgicales ne sont plus qu'un souvenir.

Les vétérinaires jugent que leur nombre est suffisant, tout au moins du seul point de vue de l'intérêt professionnel, l'intérêt général étant un souci de seconde zone n'entrant en ligne de compte qu'à la faveur des profits personnels qu'il peut procurer. En bonne logique, ils ne sont guère qualifiés pour appuyer leurs revendications sur leur amour désintéressé de l'hygiène générale et de l'agriculture.

Ce très bref exposé d'une situation de fait, dont les moins avertis peuvent apprécier la gravité, explique toutes les tentatives des vétérinaires pour obtenir l'exclusivité dans le droit à l'inspection des viandes, le contrôle du lait, la direction de l'élevage, en un mot le monopole de tout ce qui touche de près ou de loin à ce que l'un d'eux a qualifié animaliculture.

Or il est démontré que les vétérinaires sont en nombre insuffisant pour assurer les soins diligents et continus aux animaux malades.

Qu'on en juge plutôt par les nombres.

Au 31 décembre 1934, le recensement du cheptel vivant accuse : Animaux de l'espèce chevaline, asine ou mulassière : 2.835.480; bovine : 15.704.480; porcine : 7.043.380; ovine : 9.571.360; caprine : 1.405.310 (Total : 36.560.280, non compris 15 millions environ de chiens et de chats qui, par les échanges dont ils sont l'objet, constituent une source de richesse qui n'est pas négligeable.

A ne considérer que les animaux de la ferme, à qui fera-t-on croire que 2.500 praticiens diplômés peuvent accorder leurs services à près de 37 millions de sujets, soit 1 vétérinaire pour plus de 14.000 têtes!!

En fait, ce dernier nombre doit être majoré, car certaines régions très peuplées sont complètement démunies de vétérinaires; d'autres ont, au contraire, un cheptel très dense pour un nombre insuffisant de praticiens diplômés, et les propriétaires sont dans l'obligation de faire appel à certaines personnalités qualifiées par leur expérience ou leurs dons d'observation. Comment les vétérinaires combleront-ils cette lacune? Comment feront-ils disparaître cette forme élémentaire de ce qu'ils appellent, avec dédain ou mépris, l'empirisme? Ce n'est pas demain qu'ils nous donneront des précisions visant ce délicat problème insoluble par leurs propres moyens.

De toutes ces notions qui n'ont rien de spéculatif, qui apparaissent presque banales et sont indéniables, une première conclusion s'impose.

1° En certaines régions où le cheptel est peu dense, il n'y a pas à vrai dire de praticien diplômé. Exemple : la Lozère (où néanmoins existe un important cheptel ovin);

2° En d'autres contrées, les vétérinaires ne « vivent pas de leur métier » et l'exercice professionnel est pour eux une occupation secondaire. Ils sont avant tout agriculteurs;

3° Enfin, dans de nombreux départements, leur nombre est notablement insuffisant. Exemple : la Mayenne compte 7 vétérinaires pour 550.000 têtes de bétail!! (chiffre cité par M. Le Vézouët, député et vétérinaire, et reproduit dans le Journal Officiel).

Du point de vue de l'inspection des viandes et des denrées alimentaires d'origine animale, nous devons signaler la carence à peu près absolue des vétérinaires.

Il existe en France plus de 220.000 tueries particulières et leur densité extrêmement variable en rend la surveillance permanente fort aléatoire. Le praticien rural est dans l'impossibilité absolue d'effectuer l'examen de toutes les viandes abattues dans sa zone d'activité à telle enseigne qu'il n'y a pas une commune en France, compte tenu de celles qui « possèdent » un vétérinaire, où l'inspection soit assurée en fait par la seule personne qualifiée. Le vétérinaire qui « dénie » au maréchal-expert, et même au médecin, toute compétence en la matière trouve tout à fait normal et au premier chef rationnel de confier l'inspection des viandes au sonneur de cloches, au garde-champêtre, sans souci du mépris et de l'hilarité générale que provoquent les interventions de ces ignares totaux.

Qu'il nous soit permis maintenant de signaler les erreurs contenues dans le rapport de l'honorable M. Mitton :

1° Il est inexact que les agriculteurs désirent la suppression des maréchaux-experts. Nous sommes autorisés à vous affirmer le contraire : les syndicats paysans sont avec nous, ainsi que la preuve en sera rapportée;

(Voir suite page 4).

LA VIE SYNDICALE

CHAMBRE SYNDICALE

DANS LES SYNDICATS

Réunion de la Chambre Syndicale du 11 Mai 1936

La Chambre Syndicale s'est réunie le 11 mai 1936, à La Roche-sur-Yon, à 11 heures.

Présents : Boislieu, Martineau, Bretaud, Chabot, Tessier, Chaillou, Potier, Ponthoreau.

Questions discutées :

PROPAGANDE. — Le vice-président J. Martineau rend compte des réunions qui ont eu lieu le 19 avril, à La Chapelle-Basse-Mer, en la salle des Anciens Combattants, qui eut pour résultat la formation d'un Syndicat qui ne demande qu'à aller de l'avant.

Le 3 mai, c'est à Commequiers en la salle des fêtes que fut également formé un Syndicat communal.

Le même jour, nos amis de Bouin, en grand nombre nous attendaient l'après-midi, et les délégués de l'Union Syndicale ont pu constater la façon modeste dont est administré ce Syndicat.

CHEMINS RURAUX. — La Chambre Syndicale reparle de la question des chemins. En attendant d'intervenir auprès des pouvoirs publics, ce qui ne saurait tarder, la Chambre Syndicale est obligée de constater de manque de bonne volonté qui existe parfois de la part de propriétaires et exploitants qui pourraient avec de l'entente remédier dans une certaine mesure à cet état de chose.

QUESTIONS DIVERSES. — Sur une invitation qui nous est adressée par la C. F. T. C. pour le Congrès de l'Union régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, aux Sables-d'Olonne, le 24 mai, il est décidé que l'un des membres du bureau y prendra la parole.

La Chambre Syndicale approuve pleinement les desiderata formulés dans l'article paru dans le dernier numéro de « La Voix des Paysans » au sujet des installations des foires et marchés, et souhaite que l'administration des communes intéressées en comprenne l'importance.

Séance levée à 12 h. 30.

NOTRE MARCHÉ EN AVANT

Commequiers

Le dimanche 3 mai, des cultivateurs de Commequiers se réunissaient en vue de la formation d'un Syndicat communal adhérent à l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Pour la circonstance, M. le Maire avait aimablement mis la salle des fêtes à notre disposition.

Nos camarades de l'Union Syndicale étaient parmi nous et le vice-président J. Martineau prit le premier la parole.

Dans une remarquable causerie, il nous dit pourquoi nous devons nous unir entre paysans. L'individualisme n'est plus de notre temps, dit-il, et les Paysans ne seront écoutés que dans la mesure où ils sauront exposer eux-mêmes leurs revendications. Il démontre aussi les avantages matériels que peut obtenir un Syndicat communal grâce à l'Union, et nous dit la progression constante de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée, du fait que les cultivateurs comprennent de plus en plus que là est le salut de la profession.

Le Président Athanase Boislieu, venu en bicyclette au milieu de la réunion, nous invite ensuite à venir grossir les rangs de l'Union Syndicale. Plus nous serons nombreux, dit-il, plus nous serons forts, de cette force calme et raisonnée que nous nous sommes donné comme principe.

Une grande partie des assistants se firent inscrire et avant de partir pour Bouin où nos camarades étaient attendus, ceux-ci nous promirent de revenir à Commequiers où une réunion plus importante sera organisée dans quelque temps.

Un Syndiqué militant.

Bouin

Grande Réunion Syndicale

C'est par une belle journée de printemps qu'eut lieu — organisée par le Syndicat Paysan de Bouin — la réunion si réconfortante du 3 mai dernier.

Nos camarades du Syndicat de Bouin pourront se flatter d'avoir eu ce jour-là de nombreux atouts dans leur jeu.

En effet, un temps superbe, une vaste salle mise gracieusement à leur disposition... et un scrutin de ballottage aux élections législatives favorisèrent beaucoup une belle assistance de deux cents braves cultivateurs, tous désireux de connaître les buts de notre Syndicat, de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et de la Fédération Française des Travailleurs de la Terre.

Quelques instants après l'arrivée de nos zélés camarades J. Martineau et E. Loisy, vice-président et secrétaire de l'Union Syndicale, le camarade président Gaborit ouvrit la séance en remerciant Mme Le Cler de sa bienveillance à notre égard. Ensuite le camarade secrétaire A. Lambert fit la lecture d'un rapport sur l'activité syndicale pendant l'année 1935.

Enfin le camarade J. Martineau qui était si impatiemment attendu prit la parole et avec l'éloquence qui lui est coutumière, nous fit l'exposé précis de l'Union Syndicale — ses buts — ses principes — ses moyens — sa doctrine, qui sont la règle de conduite de la F. F. T. T. et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Il nous explique clairement le rôle de nos Syndicats Paysans qui en sont les cellules vitales — défense professionnelle et non Syndicat-boutique et coopérative dont l'administration est si délicate qu'il est prudent de ne pas nous y fourvoyer.

Pendant plus d'une heure, le camarade Martineau, dans le silence le plus complet, sut tenir l'assistance sous le charme de sa parole, précise et simple, parfaitement comprise par tous, et ce fut par des applaudissements prolongés que les paysans témoignèrent leur sympathie et leurs félicitations au vaillant militant de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Aucun contradicteur n'ayant demandé la parole sur la demande du président, la réunion fut levée et plusieurs camarades se firent inscrire au Syndicat de Bouin à la satisfaction de tous.

En somme, bonne journée d'union, de concorde fraternelle et d'espoir, et en avant le Syndicat de Bouin!

Un assistant.

La Haye-Fouassière

Le 27 mai au soir, par une nuit silencieuse d'éclairs, nous étions à La Haye-Fouassière, où une réunion était prévue chez un brave camarade qui pour la circonstance avait invité quelques amis.

Comme il se doit au « pays du muscadet », notre réunion commença par le verre de vin blanc qui d'ailleurs faisait honneur à la renommée du cru.

C'est donc dans une atmosphère toute familiale que nous avons abordé la question de notre défense professionnelle.

Tout le monde a été unanime à approuver la devise.

« A temps nouveaux, formules nouvelles ». Nous constatons en effet que si les Syndicats existants ren-

Chauché

Compte rendu de la Réunion du 26 Avril

Une trentaine d'adhérents sont présents à la réunion. Le secrétaire donne le compte rendu de la réunion de la Chambre Syndicale qui s'est tenue à La Roche, le 13 avril.

Ensuite on passe à l'ordre du jour.

- 1° Commande de maïs pour semence;
- 2° Paiement des engrais livrés dans le mois;
- 3° Compte rendu des opérations effectuées dans le mois;
- 4° Questions diverses.

A la prochaine réunion qui aura lieu le 31 mai à l'école communale, nous invitons tous nos adhérents à y assister, ceux qui ne pourraient pas pour une raison ou pour une autre feront bien d'envoyer les jeunes afin que tous soient au courant de la marche de notre Syndicat.

Le Secrétaire : POTIER.

Froidfond

La prochaine réunion du Syndicat aura lieu comme de coutume le premier dimanche de juin, à la mairie, aussitôt la grand'messe.

Ordre du jour :
Paiement des engrais;
Compte rendu financier;
Questions diverses.

Prière de venir nombreux à la réunion, afin de se documenter sur la marche du Syndicat surtout sur la question commerciale car le Syndicat aurait certes beaucoup à gagner si chaque Syndiqué pouvait répondre clairement à certains semeurs de mensonges.

Pour le bureau :

A. PONTORÉAU.

La Bénate

Notre réunion mensuelle a eu lieu comme d'habitude, le deuxième dimanche de mai. Présents une vingtaine de membres.

Le secrétaire a pris note des commandes de superphosphate, et d'engrais divers, il a pris commande aussi de quelques cents kilos de bouillie bordelaise pour le sulfatage de la vigne.

La prochaine réunion aura lieu le deuxième dimanche 14 juin.

Ordre du jour :
Paiement des engrais;
Questions diverses.

Le Secrétaire : HÉRY Jean-Marie.

Les Essarts

Compte rendu de notre Réunion du 3 Mai

Nous sommes une quarantaine environ réunis comme à l'ordinaire chez notre secrétaire A. Boudaud.

Notre président après nous avoir indiqué le prix des maïs, a insisté sur la nécessité qu'il y a pour la bonne marche de notre organisation, de

passer nos commandes assez tôt, à temps voulu — et sur l'assistance régulière aux réunions.

Après quoi nous avons examiné ensemble plusieurs questions de détail.

Donc redoublons d'efforts et dans notre intérêt même soyons toujours nombreux aux réunions.

Le groupe des Essarts.

AVIS IMPORTANT

Il avait été décidé il y a quelque temps que nous ferions les réunions le deuxième dimanche de chaque mois, mais après avoir discuté ensemble et mûrement réfléchi, nous les ferons le premier dimanche, à 9 heures précises, chez A. Boudaud.

Les membres du bureau.

Les Lucs-sur-Boulogne

Notre réunion de juin aura lieu le 7, premier dimanche, à 9 h. (légal) au lieu habituel.

Ordre du jour :

1° Arrêt des comptes pour les différentes affaires commerciales effectuées au cours des trois derniers mois;

2° Rapport du Président sur des questions concernant la bonne marche du groupement; Mesures à prendre;

3° Point de vue sur la Caisse Syndicale, son utilité, sa provenance.

Tous les adhérents sont priés d'assister à cette réunion qui est très importante.

Nous rappelons que la réunion est à 9 heures (heure légale) au lieu de 11 heures.

Le Bureau...

Saint-Etienne-du-Bois

Nécrologie

Le samedi 23 mai, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de notre camarade Henri Rocheteau.

Depuis la fondation du Syndicat, il s'était toujours vivement intéressé à notre mouvement, et il ne comptait parmi nous que des amis.

Nous prions sa famille en cette pénible circonstance de recevoir les sentiments émus de ses camarades du Syndicat de Saint-Etienne-du-Bois.

Saint-Julien-de-Concelles

Réunion mensuelle

Un bon nombre de syndiqués assistaient à notre réunion du 3 mai.

Notre président mit l'assemblée au courant des prix tout à fait intéressants qu'il a pu obtenir pour une fourniture de fibro-ciment.

Ayant pu grouper une commande d'environ 10 tonnes, il a obtenu un rabais de 32 %, ce qui représente une économie très intéressante et nous montre tout l'intérêt que nous pouvons trouver à nous grouper.

Notre prochaine réunion aura lieu le 7 juin, à 10 heures, au café Merceron.

R. PINEAU.

Beauvoir-sur-Mer

Nous avons le regret d'informer nos adhérents que le Syndicat de Beauvoir n'est plus affilié à l'Union Syndicale des Paysans de Vendée.

Nos camarades ont pris cette décision, que beaucoup d'entre eux regrettent, parait-il, parce qu'ils estiment que la cotisation de 12 francs est trop élevée.

Comme il nous est absolument im-

possible d'admettre ce raisonnement, nous leur avons rendu leur liberté.

A l'heure actuelle pour assurer nos services et aller de l'avant, participer à la C. F. T. C., il nous faudrait plutôt envisager une augmentation qu'une diminution de la cotisation.

Il est vraiment regrettable que, pour leur défense professionnelle, des cultivateurs ne puissent donner par an la valeur de quelques chopines.

Nous attendons avec confiance que les syndiqués de Beauvoir aient reconnu leur erreur et que le Syndicat revienne se joindre à nous.

De grandes obsèques cachées dans le silence

« CREDIT EST MORT! »

Oui, il est mort! Du reste qui de vous n'a pas vu, accrochée au mur, à la devanture d'un magasin ou autre maison de commerce une simple pancarte portant ces mots : « Ici, le crédit est mort ». Ce n'est là qu'une petite démonstration de son décès, car partout, une certaine affiche ne certifie pas son absence.

Eh bien aujourd'hui, selon mes humbles moyens d'éducation, je veux parler de son existence, de son agonie en même temps que de sa mort (si je peux m'exprimer ainsi).

Il y a quelque dix ans de cela, la vie n'était pas semblable à celle d'aujourd'hui. Les idées d'ambition bouleversaient le cerveau de beaucoup de travailleurs. La vie se montrait aisée, quoique la vie chère sévissait. Les frais divers, les impôts, les taxes de toutes sortes n'avaient guère augmentés, et le commerce, par la baisse du franc, avait toujours tendance à la hausse. Par cette variété des cours, tout patron économe voyait certains bénéfices se réaliser.

Alors, l'ouvrier voulut se mettre à son compte, tout le monde cherchait un moyen d'émancipation quelconque.

Les négociants, commerçants de toutes sortes se multiplièrent. Tous voulaient largement vivre de leur nouveau métier. Tous travaillaient afin de se créer un bel avenir. Pour beaucoup, c'était la vie rêvée. Par l'augmentation des produits, ils pouvaient réaliser d'énormes bénéfices qui leur permettaient d'enrichir leurs magasins et de vivre largement. Chacun cherchant d'acquiescer le plus de clients possible, employant tous les moyens : réclame, vente à crédit, etc...

Ce fut le moment où l'agriculteur avait entière facilité pour faire ses achats.

Voulait-on acheter une parcelle de terre?

Voulait-on enrichir son cheptel de bétail ou d'outillages?

Voulait-on faire achat d'engrais, de semences sélectionnées, de différentes sortes d'outils agricoles? Quoique chez lui parfois l'argent avait le poil court, avec quelle aisance il obtenait satisfaction?

Allait-il chez le commerçant, il était accueilli comme pas mieux, car à ce moment-là, on ne regardait pas la tête du client, l'idée du vendeur était celle-ci : liquider le plus possible, le pognon viendra toujours!

Mais, comme dans la société, il faut un certain barème qui équilibre les choses, les corporations étant loin de coïncider entre elles, des malaises financiers se firent sentir aussitôt que la surproduction entrava la vente des produits terriens et en fit diminuer la valeur. Peu à peu, le paiement de ces notes à crédit devint un fardeau pesant pour beaucoup de cultivateurs qui, ayant voulu semer l'argent pour la récolte se trouvaient gênés par cette baisse impré-

vue qui créait chez eux beaucoup de soucis et raffait tout le bénéfice qui, à la campagne, est si souvent calculé d'avance.

Aux premières sensations de la crise, les grosses ventes, maintenues si souvent par le paiement libre cessèrent. Les beaux phraseurs n'eurent plus l'intention de vendre à crédit pour faciliter leurs ventes, chacun chercha d'acquiescer son avoir : crédit agonisa.

Il est mort! Mais est-il mort pour tous? Non. Pas pour le paysan, car mourant d'un côté, il vit de l'autre.

Maintenant, à la campagne, par ce changement de régime si brusque et si traître, de nouveaux soucis s'exposent aux méditations du paysan.

Pour faire les achats indispensables à son métier, il lui faut de l'argent en main, et pour avoir le prix de ses récoltes futures, il faut qu'il fasse crédit. Est-il chose plus décourageante que celle-là.

Comment peut-il réussir à équilibrer son budget.

Quand on pense qu'il lui faut faire crédit à la terre un an avant d'avoir la récompense de ses travaux qui variera selon les intempéries de la nature.

Etant possesseur de ses récoltes, il faut s'en libérer à vil prix et encore attendre parfois des mois avant de pouvoir disposer de son argent.

Une union professionnelle n'est-elle pas urgente pour pouvoir au moins dire qu'elle est aujourd'hui la situation des travailleurs de la terre et n'est-il pas écoeurant de voir certains gens qui vivent entièrement du bénéfice acquis sur le paysan : faire l'impossible pour enrayer l'émancipation paysanne.

Nous ne voulons nuire à personne en nous groupant, bien au contraire; en cherchant notre avantage, les autres trouveront le leur, car si le paysan ne peut vivre, les autres métiers succomberont.

Certains ont pris le paysan pour un avaré, à présent, ils doivent comprendre qu'il y a autre chose que l'avarice. Bien au contraire, d'un naturel humble et paisible, le paysan profite d'un bon commerce pour entretenir et enjoliver s'il peut son avoir et souffre, patiente, dans les moments durs.

Eh bien, je crois qu'à l'heure ac-

tuelle il est inutile de chercher à enjoliver son bien, il faut plutôt chercher de le conserver par tous les moyens possibles.

Pour cela, une seule œuvre est efficace : travailler, lutter, réclamer ses droits, plaider ses causes dans l'entente et l'union fraternelle. Cherchons à éclairer nos camarades qui ignorent peut-être les nécessités d'une union ferme et solide.

Travaillons dans notre petit coin pour améliorer notre sort. N'ayons pas peur de ceux qui nous calomnient. Montrons-leur que nous sommes capables de pratiquer notre métier et de le défendre, que nous cherchons notre avantage, tout comme eux cherchent le leur, que nous sommes des hommes calmes et non des déchainés.

N'avons-nous pas les raisons de nous unir? Nul ne devrait s'opposer à notre union, vu que toutes les corporations sont syndiquées, puisque tout vient de la glèbe et que c'était lui le premier à en souffrir.

Donc, à présent qu'il ne peut plus vivre, il devrait avoir toute facilité pour se grouper.

Chers camarades, ouvrez l'œil et voyez que ce n'est pas le plaisir qui nous fait nous unir, mais bien le besoin.

Que nous sommes des hommes de bonne volonté qui ne cherchent moins d'acquiescer fortune que de travailler et retirer de leur labeur un salaire raisonnable.

Camarades paysans, venez à notre aide, pressez les rangs, répandez autour de vous la bonne parole, cette union professionnelle qui nous est indispensable. Et alors, nous verrons peut-être crédit renaître et donner au peuple une certaine aisance, la pensée d'un avenir meilleur pour les jeunes dont les idées errent sans découvrir un point fixe vers l'avenir pour leurs ambitions.

Plus aucun doute ne doit arrêter nos efforts. De ces efforts dépend l'avenir de notre famille, la tranquillité dans notre travail, qui doit avoir sa juste récompense.

Fortifions donc une œuvre aussi belle et aussi efficace pour notre métier.

Unissons-nous et travaillons pour un avenir meilleur.

Un jeune militant : P. E.

plaiderait encore, s'il était nécessaire, en faveur de la thèse que nous défendons.

Enfin il n'est pas sans intérêt de vous rappeler que la Fédération des Maréchaux-Experts a institué, depuis 1929, des cours professionnels qui sont actuellement donnés et dirigés par un Docteur-Vétérinaire.

..

En 1910, un semblable projet de loi avait été proposé et donna lieu aux protestations des cultivateurs, les principaux intéressés. Il sera d'ailleurs versé aux débats un cahier de pétitions de l'époque signées par ceux-ci et les organismes agricoles.

Il n'est donc pas possible de changer de statu quo si vous voulez protéger le cheptel national. En effet, les 8.000 maréchaux-experts de France et toute la corporation des maréchaux-ferrants, cette dernière appelée journellement à faire de la petite chirurgie et à donner les premiers soins, ont, les uns et les autres, une expérience que nul ne leur conteste ou ne devrait leur contester. Les cultivateurs, si touchés par la crise agricole, ne consentiront jamais à faire déplacer à grands frais un vétérinaire lointain, quand les soins peuvent être donnés immédiatement et à prix très réduits.

En réalité, la loi a-t-elle pour but de favoriser les vétérinaires ou protéger le cheptel national? Tout ce qui vient d'être expliqué plus haut démontre que le cheptel national ne sera pas protégé, mais que les vétérinaires seront favorisés au détriment de milliers de braves gens qui, si la loi passait, viendraient augmenter le nombre des sans-travail.

Tous les milieux agricoles avertis se sont groupés autour des 8.000 maréchaux-experts qui sont leurs amis, leurs conseils : des réunions vont être organisées dans tout le pays, non pas pour y créer de l'agitation — les maréchaux-experts sont trop respectueux de l'ordre — mais pour permettre d'y convier nos honorables parlementaires qui entendent loyalement et sans parti pris la thèse des humbles et honnêtes artisans que l'on veut supprimer.

CONCLUSION

Nous avons l'honneur, en conséquence, de demander le rejet du projet de loi et le maintien du statu quo.

JOUAN, Président de la Fédération Agricole des Maréchaux-Experts; Docteur G. CRASTE, Vétérinaire, Lauréat de la Faculté de Médecine de Toulouse, Directeur de l'Enseignement technique de la Fédération Agricole des Maréchaux-Experts; PEILLON, Officier de la Légion d'Honneur, Président de la Confédération Nationale des Artisans Maréchaux-Charrons-Forgers; Georges JAIGU, Cavalier de la Légion d'Honneur, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel de Rennes.

Pour le bon fonctionnement d'un Syndicat communal, rappelons-nous que l'assistance aux réunions est une chose capitale puisque chacun y est appelé à exposer ses idées.

A VENDRE une faucheuse Bamfords à bœufs, bonne occasion. S'adresser à Pierre VRIGNAUD, à Bosse de Saint-Jean-de-Monts ou à Laurent RENAUDINEAU, à la Bloire de Challans (à Challans, tous les mardis, 54, rue Gambetta, de 9 à 12 heures).

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de **COMPLETS**
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs
pour Robes et Manteaux

Le Gérant : J. GRASLAND.

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.

A L'AUTOMNE EN HIVER
sur vos blés...
sur vos prairies...
mettez de l'
AZOTE
AU PRINTEMPS EN ÉTÉ
Bureau de Renseignements Agricoles :
5, Rue Anizon - NANTES

BANDAGES HERNIAIRES
CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...
sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs
GUINEL
SPECIALISTE
1, Place de l'Ecluse
NANTES

COMPAGNIE FRANÇAISE
NANTES, 15, Rue du Calvaire - ST-NAZAIRE, 40, Rue Henri-Cautier
TISSUS Rayons ABA prix
pour la vente
de tous objets usuels

HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS
PLANTS RACINÉS EXTRAS
BLANCS : Seibel : 880, 4986, 5409, 6468
Baco 22-A
ROUGES : Seibel : 4643, 5437, 5455, 5487
Be tille Seyve 2862
Nouveautés recommandées greffées :
BLANCS : Seyve-Villard 5 276 et Seibel 10173
ROUGES : Seibel : 8745, 8916, 10878 et 11803
A. ANNEAU, Viticulteur
CHAPELLE-BASSE-MER (Loire-Inf^{re})
PRIX LES PLUS BAS

Les Machines à Coudre "STELLA"
garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.
LES CYCLES "STELLA"
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES
Fabrication soignée. Garanties sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.
FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

T.S.F., Phonos, Disques
CENTRAL-RADIO
35, rue de Verdun
Tél. 112-99
Distributeur officiel de
PHILIPS, GRAMMONT, TENOR
MENDE, LOEWE, etc.
Facilités de paiement
VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS
ÉLECTRICITÉ
S^{te} ÉLECTRIQUE DE L'OUEST
10 bis, rue Copernic
Tél. 112-77
toutes installations électriques
MOTEURS - LUSTRIERIE
TELEPHONE - SONNERIE
Location de Hauts-Parleurs
pour réunions

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ
DECRÉ

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)
BLÉS DE SEMENCE DU NORD
Joseph BIDAUD, NANTES
115, Rue de Rennes, 115
déjà fournisseur de groupements de P. U. S. P. V.

Requête des 8.000 Maréchaux-experts de France à leurs Députés en réponse au rapport de M. Mitton

(SUITE)

2° Il est inexact que les maréchaux-experts pratiquent l'empirisme sans connaissances spéciales : une école d'élèves maréchaux-experts a été créée en 1929 et fonctionne actuellement sous la direction d'un docteur vétérinaire;

3° Beaucoup de maréchaux-experts, vieux praticiens de la médecine vétérinaire, occupent des situations sociales indicatives de leur valeur : quelques-uns sont conseillers généraux ou d'arrondissement, nombre d'entre eux sont conseillers municipaux;

4° M. le Rapporteur donne comme argument que le monopole créera des débouchés parmi la jeunesse intellectuelle; c'est possible, mais au détriment de 8.000 artisans, honnêtes travailleurs, et il n'est pas, que nous sachions, de classe privilégiée pouvant vivre au détriment d'une classe plus modeste;

5° Il est inexact de dire que les maréchaux-experts sont les plus actifs propagateurs des maladies contagieuses; M. le Rapporteur connaît ou devrait connaître l'article 40 du Livre III, Titre I, du Code rural ainsi conçu : « L'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire ». Il apparaît donc que les maréchaux-experts n'ayant pas le droit de soigner les maladies contagieuses, leur recrudescence signalée par M. Mitton ne peut donc être imputable qu'à la carence des vétérinaires.

Le maréchal-expert a donc sa place tout indiquée dans une organisa-

tion logique et rationnelle. Sa suppression, si elle satisfait le désir de monopole des vétérinaires, aura pour conséquence immédiate d'aggraver les charges qui accablent l'élevage et l'agriculture, car il est infiniment moins onéreux que le vétérinaire diplômé.

Dans maintes circonstances, là où n'existe aucun vétérinaire, son utilité soulignée par les résultats acquis est indiscutable. Là où existent des praticiens diplômés, il continuera à être ce qu'il est à l'heure présente le premier collaborateur, l'assistant tout indiqué du Docteur-Vétérinaire.

Le maintien des maréchaux-experts permet aux diplômés une répartition territoriale plus conforme aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers, ainsi que la généralisation de l'inspection des viandes qui heurte le bon sens lorsqu'on l'envisage sous l'angle de préposés totalement incompétents.

Contrairement à ce que prétendent les vétérinaires, le maréchal-expert n'est pas pour eux un ennemi. Il est prouvé qu'en maintes circonstances et dans de nombreuses régions, il est non seulement un auxiliaire précieux, mais le meilleur des collaborateurs. Il ne mérite pas la vindicte que lui témoignent inlassablement les descendants de Bourgelat, lequel, soit dit en passant, ne s'embarrassait pas de parchemins pour traiter certaines contagions redoutables. D'ailleurs l'estime générale que la totalité des agriculteurs accorde à la plus grande majorité des maréchaux-experts